



DOSSIER COMMUNAL

LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

- **Fiche synthétique**
- **Extraits cartographiques**

janvier 2019

FICHE SYNTHETIQUE D'INFORMATION SUR LES RISQUES

COMMUNE DE LA CHARTRE-SUR-LE-LOIR

RISQUE INONDATION

RISQUE IDENTIFIE PAR UN PPR INONDATION

- La commune de La Chartre-sur-le-Loir est concernée par le Plan de Prévention du Risque Naturel Inondation des communes de la vallée du Loir approuvé par arrêté préfectoral le 17 décembre 2010, valant servitude d'utilité publique.
- Le PPRN Inondation a pour objet de délimiter les zones concernées par ce risque et de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans ces zones.

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE INONDATION

- Nature de la crue :
Les inondations du Loir sont des inondations par débordement de rivière après des épisodes pluvieux d'automne-hiver (saturation des sols).
- Caractéristiques de la crue :
Les dernières crues les plus importantes du Loir sont celles de 1961, 1995 et 2004. Toutefois la crue centennale retenue comme référence pour le PPRNI à La Chartre-sur-le-Loir est une crue modélisée établissant des hauteurs de submersion supérieures aux crues passées.
- Intensité et qualification de la crue :
Le découpage en zones d'aléa a été fait sur la base des hauteurs d'eau atteintes en cas de crue centennale.
 - **aléa faible** : hauteur de submersion comprise entre 0 mètre et 0,50 mètre par la crue centennale.
 - **aléa moyen** : hauteur de submersion comprise entre 0,50 mètre et 1,00 mètre par la crue centennale.
 - **aléa fort** : hauteur de submersion supérieure à 1,00 mètre par la crue centennale.

RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

RISQUE IDENTIFIE PAR UN PPR MOUVEMENTS DE TERRAIN

- La commune de La Chartre-sur-le-Loir est concernée par un Plan de Prévention du Risque Naturel Mouvements de Terrain approuvé par arrêté préfectoral du 05 avril 2001, valant servitude d'utilité publique.
- Le PPR Mouvements de terrain a pour objet de délimiter les zones exposées aux risques, les cartographier et de réglementer de manière pérenne les usages du sol dans ces zones.

DESCRIPTIF SOMMAIRE DU RISQUE MOUVEMENTS DE TERRAIN

- Nature :
 - Coteau de tuffeau,
 - Carrières souterraines,
 - Caves.
- Caractéristiques :
 - Effondrements de terrain – chute de toit ou rupture de piliers,
 - Chute de blocs – éboulements de falaise,
 - Fissures aggravées par de vastes étendues boisées peu entretenues ou végétation arborescente,
 - Coulée de boue.
- Intensité et qualification :
 - Le PPR distingue trois catégories de zones en fonction des caractéristiques du risque et de la vulnérabilité des biens et activités existants ou futurs.
 - **zone rouge** : très exposé au risque
 - **zone bleue** : moyennement exposé au risque
 - **zone blanche** : faiblement exposé au risque